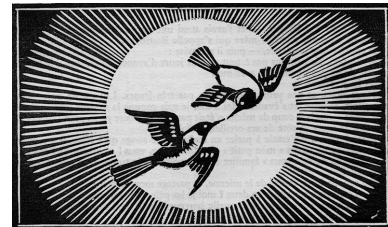


La Gazette



de l'Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre et en Nord Charente

N° 24, juin-juillet 2015. A.P.A.P.P.A., BP 60012, 16140 AIGRE.

ASSEMBLEE GENERALE DU 7 MARS 2015

Rapport moral, par Anne-Laure Blaché *De la difficulté de faire partie d'une association de défense.*

Les évènements qui se sont déroulés à la fin de l'année 2014 et au début de l'année 2015 ont démontré combien la libre expression était restreinte, combien jouer son rôle de citoyen était difficile, combien l'expression « peut-on rire de tout ? » était interprétée différemment selon les cibles.

A l'école, on avait dit à **Candide** qu'un jour il voterait et qu'il serait citoyen. Il en fut d'autant plus persuadé que durant toute sa scolarité et au milieu de ses camarades, il put s'exprimer, participer, partager sauf, évidemment dire des grossièretés et faire des bêtises. Ces deux derniers détails figuraient dans la liste des fautes et punitions recensées dans son catalogue d'apprenti citoyen.

Quand il accéda à la condition de citoyen majeur, il s'intéressa à la vie publique, celle de ses concitoyens. Il s'aperçut alors que ceux qui avaient le pouvoir, un pouvoir qu'il leur avait délégué par son vote, faisaient souvent tout autre chose que ce qu'il avait espéré avec eux. Et ce constat le contraria beaucoup.

Un jour, il fit la connaissance d'un nouveau venu. Un certain **Pangloss**. Certes, il avait beaucoup de défauts dont ceux de répéter de fausses vérités en affirmant qu'elles étaient justes, comme « Tout ce qui est rare est cher. Un cheval bon marché est rare. Donc un cheval bon marché est cher. » Mais l'une d'elle attira son attention : « Si tu veux te faire entendre, constitue une association. »

Ce que fit aussitôt **Candide**.

En compagnie de ses disciples, **Candide** entreprit d'observer les choses. Vous avez compris que lorsque l'on dit généralement « les choses », il s'agit d'affaires qui paraissent enfreindre ou contrevenir aux règles, aux lois, bref à tout ce qui est supposé nuisible à une bonne harmonie et à une vie paisible.

Comme **Candide** et ses amis vivaient à la campagne, **les choses** auxquelles ils s'intéressèrent concernaient principalement la nature, l'agriculture et la gens humaine qui a choisi de vivre là et de cultiver son jardin. Il avait foi dans les propos de **Pangloss**. « Tu pourras t'exprimer librement, sans crainte, tu seras écouté. » Son maître lui avait même précisé que tant qu'il se cantonnerait dans la légalité et ne se livrerait pas à la violence, il pourrait répandre son opinion, convaincre et surtout obtenir gain de cause.

Candide et ses amis entreprirent donc d'observer ce qui se passait autour d'eux. Lorsque la chose atteignait des proportions susceptibles de modifier l'environnement auquel ils étaient si attachés, ils l'étudiaient. Non, avec le préjugé qu'elle fût mauvaise, mais avec la volonté de savoir si elle ne contrevenait pas aux lois. Pas les leurs, mais celles du pays.

Il arriva que les auteurs des Choses eussent effectivement dérogé aux règles. Dans ce cas, les questions sont gênantes et détestables, voire très inquiétantes. Et c'est ainsi que **Candide** et ses amis connurent que les paroles, les écrits, les dessins caricaturaux, – à cause du rire qu'ils déclenchent – engendrent une violence dont ils ne voulaient pas. Ils furent conspués, voués aux gémonies, parfois condamnés.

Qu'importe ! **Candide** souhaite continuer. Il est persévérant, **Candide**. Il espère seulement, qu'un jour, en se retournant – son rôle étant de marcher en tête – Il ne se retrouvera pas seul. Seul face à plein de choses surgies de terre sans qu'on sache comment, pourquoi et pour qui.

Rapport d'activité par Jean-Pierre Lafitte

Documentation : Marc Laimé, Reporter du 19 février 2015 et Charente Nature.

Comme en 2013, l'année 2014 a connu des précipitations nettement supérieures aux normales et placé la région dans une situation favorable quant aux ressources en eau. Aux pics de mars-avril et de novembre, s'est ajoutée une température supérieure

à la normale qui a produit une évapotranspiration soutenue.

Néanmoins, le mois d'août plus proche de la normale et l'intensité des prélèvements agricoles ont eu raison de cet état quantitatif exceptionnel et asséché en partie certaines rivières.

Ainsi, nous avons connu des rivières asséchées particulièrement en août, montrant à nouveau l'inadaptation des arrêtés pour réduire l'impact des prélèvements agricoles.

Pour la première fois en 2014 l'arrêté pour la gestion de l'eau a fait l'objet d'une consultation. Dans ses observations Charente Nature avait demandé pourquoi l'irrigation restait autorisée sur les bassins de Nouère, Argence, Antenne-Soloin, Auge, Aume-Couture, Bief, malgré leur assèchement partiel. Cette question est toujours sans réponse.

Charente Nature a manifesté sa vive désapprobation face à un arrêté qui ne changeait rien sur ces bassins, prévoyant ainsi le même scénario de rivières asséchées et de prélèvements toujours autorisés.

Des projets de retenues de substitution sont présentés très sommairement lors des réunions de l'observatoire de l'eau. Un cahier des charges pourtant accepté par plusieurs préfets n'est pas à l'ordre du jour.

Sur le plan de la qualité, le département de la Charente se distingue toujours, à l'intérieur du bassin Adour-Garonne, comme un département très touché par les nitrates et les pesticides. L'objectif du bon état des eaux en 2015, pourtant très bas devant tous les autres bassins, ne sera pas atteint.

Une pollution importante de cours d'eau par des pesticides à hauteur de Cognac a été mentionnée par les médias au mois de mai. Nous avons demandé à M. le Préfet un éclaircissement de cette situation et sommes en attente de sa réponse. Nous savons simplement que des investigations ont ciblé le Voultron à Réparsac.

Nous avons animé ou participé à une cinquantaine de réunions :

- 2 réunions de notre commission "Eau", les 10 février et 8 décembre 2014 ;

- L'Observatoire départemental de l'Eau s'est réuni 3 fois : les 24 janvier, 14 mai et 16 octobre (comptes rendus disponibles sur le site de la Préfecture) ;

- 2 réunions de la Commission territoriale Charente : 22 mai et 6 octobre 2014 ;

- 8 réunions concernant l'entretien des rivières : la Tardoire, l'Aume-Couture, la Charente, la Tude-Dronne, la Touvre, l'Echelle, Né, Son-Sonnette ; les travaux réalisés dans ce cadre sont appréciés et mettent fin aux massacres des rivières connus dans les années 1980 ;

- 2 réunions relatives à la construction de la LGV concernant les questions liées à l'eau ;

- PGE Charente, poissons migrateurs, animation de l'atelier eau lors de l'AG, Bonniere lettre au Préfet, Pollution pesticides sur un affluent de la Charente, de nombreuses réunions (thématiques et géographiques) relatives au SAGE Charente, réunions relatives à l'eau potable et aux captages « Grenelle », RE-SOURCES.

- une dizaine de réunions ou interventions diverses : animation de la commission eau de Poitou-Charentes Nature, rencontre avec la DREAL²⁵, Comité de pilotage et visite de chantier sur le bassin du Né, conférence-débat sur l'agriculture, séminaire sur l'eau organisé par notre fédération nationale France Nature Environnement, participation à des travaux de communication dans le cadre du PRSE⁴⁰...

Nous avons contribué à l'animation du collectif « CARG'EAU » élargi en 2013 par l'entrée du Comité régional conchylicole et du réseau d'agriculture durable « INPACT ». Désormais le collectif CARG'EAU, créé en 2005 pour la gestion de l'eau en Poitou-Charentes rassemble des organisations associatives et professionnelles représentant plus de 100 000 personnes, soit : 70 000 pêcheurs, plus de 10 000 membres d'associations environnementales, 5 000 membres de l'UFC-Que Choisir, 15 000 conchyliculteurs, 1 000 agriculteurs et adhérents du réseau d'agriculture alternative « INPACT ».

Nous avons également participé aux réunions du Conseil d'Administration de l'Institution du fleuve Charente qui mène des études et des actions sur tout le bassin de la Charente, notamment des études piscicoles, le suivi du PGE⁴¹, le comité de suivi des poissons migrateurs...

Gaspillage de l'eau : le gouvernement se couche devant la FNSEA

Il y a le fond et la forme. Ils sont ici également consternants et scandaleux. Trois jours avant l'ouverture du salon de l'Agriculture samedi 21 février, Manuel Valls cède tout au syndicat agricole majoritaire, qui vote et a toujours voté à droite, dont le gouvernement n'a donc strictement rien à attendre, et à qui il vient pourtant d'annoncer qu'il céda à toutes ses exigences. Le geste est politiquement suicidaire, les conséquences en seront désastreuses pour l'environnement.

La forme. A l'issue du Conseil des ministres qui s'est tenu le 18 février, on apprend que les décisions qui viennent d'être adoptées, annoncées par Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture et porte-parole du gouvernement, ont été négociées lors d'une rencontre qui s'est tenu le 17 février, à Matignon, entre Manuel Valls et une délégation de la FNSEA et des Jeunes Agriculteurs (JA).

Les décisions sur l'eau et l'agriculture du conseil des ministres du 18 février.

C'est la même FNSEA qui a dévoilé ce mercredi matin les décisions arrachées la veille à Matignon... avant même que Stéphane Le Foll ne les présente officiellement à l'issue du Conseil des ministres ! FNSEA qui a aussi recueilli, tant qu'à faire, par le biais de son agence de presse Actuagri, « l'interview d'avant-salon » du chef de l'Etat.

Le fond. Dire qu'on le touche tient de la litote.

Manuel Valls s'est engagé à une (énième !) « *simplification* » de la réglementation environnementale, notamment pour ce qui concerne les installations classées (ICPE). Objectif : réduire le nombre de dossiers et accélérer les procédures d'instruction des demandes, en s'alignant sur les pratiques d'autres pays européens.

Il souhaite ainsi faciliter l'agrandissement des élevages de volailles. Le seuil requis sera relevé de 30 000 à 40 000 emplacements. Si les bâtiments abritent moins de 40 000 volatiles, un simple enregistrement suffira pour l'éleveur. Le gouvernement avait déjà assoupli les règles pour les élevages porcins. Un décret publié à Noël 2013 avait fait passer le seuil de déclaration de 450 à 2 000 porcs. Par ailleurs, le délai de recours contre les autorisations délivrées sera limité à quatre mois. En outre, le gouvernement a supprimé les subventions accompagnant les suppressions d'irrigation (MAE). Enfin, les maïssiculteurs en sont plus soumis à l'obligation de consacrer 25% de leurs surfaces exploitées à une autre culture que le maïs.

Dans la foulée, le gouvernement s'est aussi engagé à alléger les contrôles dans les exploitations agricoles. Ils s'exerceront donc « *sur pièces* » plutôt que « *sur place* » et seront annoncés à l'avance. Officialisation d'une pratique courante.

Relance des retenues d'eau pour l'irrigation

Le gouvernement annonce la poursuite et la relance des projets de retenues d'eau pour l'irrigation, qui seront « *examinés en fonction des territoires* », et bénéficieront de la participation financière des agences de l'eau à condition que les pratiques agricoles soient « *plus sobres*. »

Avant même que Philippe Martin ne succède à Delphine Batho au ministère de l'Ecologie en juillet 2013, il avait commis, sur commande de Jean-Marc Ayrault, un rapport, qui ré-ouvrirait en grand les vannes de l'irrigation. Un texte de positionnement en avait émergé, qui sera validé par une table ronde sur l'eau. Ce même texte devait ensuite être validé à son tour par le Comité national de l'eau (CNE), où siègent, bien entendu... la FNSEA et les JA.

Avec MM. Valls et Hollande, comme avec leurs prédécesseurs, l'autorité de l'Etat s'exerce à sens unique : contre les défenseurs de l'environnement.

RAPPORT FINANCIER

établi par Maryse FAZIO, trésorière.

Les recettes depuis le 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014 ont été les suivantes :

Cotisations des adhérents	1380.00 €
Subvention.....	0.00 €
Intérêt compte épargne.....	0.00 €
Recettes exceptionnelles (Charente Nature).....	193.00 €

soit au total 1573.00€

Les dépenses pendant la même période ont été les suivantes :

Assurance.....	187€
Papeterie, photos, photocopies, cartouches	
Frais postaux, (tenue compte, boîte postale, timbres)	
Fournitures de bureau	
Documentation, abonnements, Actualités Poitou Charentes.	
Journal Officiel	
Fournitures, impression de la Gazette et tracts	
Manifestations (locations AG salle) SOUS TOTAL.....	475€
Cotisation	44€
Don aux « Faucheurs »	0€
Honoraires avocat	444€
Divers (organisation AG)	311€
Impôts taxes et charges.....	0€

soit total dépense = 1507€

Bénéfice de l'exercice 2014 66€

Sont payés pour 2015 :

les assurances.....	187€
La cotisation CN	14€
La boîte postale	83€

Total paté en 2014 pour 2015-03-06 284€

Il est à noter que le nombre d'adhérents a augmenté.

Les bilans officiels faits par le cabinet de Commissariat aux Comptes Audeca, Favre et Noutary à Bordeaux, seront communiqués aux administrations concernées.

Je vous propose donc **d'accepter les comptes en l'état** et de reporter en « **à nouveau** » les soldes chiffrés ci dessus.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2015

DEPENSES		RECETTES	
		COTISATIONS	1010 €
Assurance	190 €	SUBVENTIONS	
Prestations d'intervention	250€	.état	
Frais postaux, affranchissements	250€	.conseil régional	
Frais divers	410	.conseil général	
		.mairie	
		.autres organismes	
		.autres organismes	
		Reprise prévisionnel 2014	9 €
TOTAL	1010	TOTAL	1019 €

Sur l'invitation de l'APPAPA, et à l'occasion de l'AG de cette dernière, Alain Persuy, écologue de métier, auteur et spécialiste de l'environnement, est venu donner une conférence à Tusson, le samedi 7 mars 2015... sur un thème qui a vivement intéressé la cinquantaine de personnes venues l'écouter : « Les champignons sont ils les meilleurs amis des arbres ? » après avoir détaillé les différents rôles des champignons, tour à tour donc fertilisateurs, médecins, pathogènes, élagueurs !! bien au delà donc de leur aspect culinaire, mieux connu, Alain Persuy a rappelé qu'il n'y aurait plus d'arbres sans ces champignons : ce sont eux qui leur permettent une meilleure assimilation de l'eau, et qui en retour reçoivent une nourriture qu'ils ne pourraient se procurer : c'est un bel exemple de symbiose, association à bénéfices réciproques, presque d'entraide. Un exemple à méditer ?

L'indispensable contribution des haies et des arbres des champs

L'association Prom'Haies Poitou-Charentes a pour objet d'agir en faveur des haies, des arbres hors-forêt et de toutes les formes d'agroforesterie en Poitou-Charentes. Elle défend la multifonctionnalité de la haie :

- agronomique (protection des sols, brise-vent, accueil d'insectes pollinisateurs)
- environnementale (amélioration de la qualité et de la circulation de l'eau, biodiversité, contribution à l'adaptation au changement climatique),
- économique (production de biomasse). Le bois énergie est une ressource renouvelable si on la gère durablement
- sociétale (marqueur de paysage, de cadre de vie)

Les haies contribuent à apporter une réponse à des questions pour lesquelles les pouvoirs publics et les collectivités ont une obligation de réussite. Alors pourquoi les détruire, les tailler excessivement à l'heure de l'agro-écologie et de la Trame Verte et Bleue ?

Des dispositifs existent en leur faveur ; par exemple, on peut les préserver dans un document d'urbanisme. La nouvelle PAC doit être plus verte, elle prévoit notamment de les protéger et de soutenir leur entretien correct.

Pour conclure, devant tant de services rendus, Prom'Haies incite à une mobilisation générale en leur faveur www.promhaies.net

Deux grands thèmes ont été abordés lors de cette Assemblée Générale de l'APAPP (Association pour la Protection du Patrimoine du Pays d'Aigre) qui s'est déroulé le 7 mars dernier à Tusson. Tout d'abord avec **Alain Persuy**, écologue au Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) qui nous a parlé de la connivence du champignon et de l'arbre en forêt.

Les petits ont besoin des grands !

Les champignons, pas uniquement ceux qui sont comestibles, se voient peu, ils sont cependant partout, c'est un écosystème bien vivant mais fragile.

Sans champignon, il n'y a plus de forêts et de biodiversité sylvestre. Celui-ci est un bio-indicateur de la forêt, une forêt à champignons est une forêt en bonne santé ; 40% des minéraux récupérés par le champignon va vers l'arbre, 30% des glucides produits par l'arbre sont récupérés par le champignon.

De l'utilité du champignon : quelques exemples :

- **Le champignon médecin**, avec un rôle sanitaire, absorption de l'aluminium, dépolluant pour le nickel ou le cadmium...
- **Le champignon stimulant**, fournit des vitamines aux arbres.
- **Le champignon antibiotique**, contre le cholestérol.
- **Le champignon stockeur de radioactivité**.
- **Le champignon recycleur**, décompose la matière organique, transformation du bois mort.
- **Le champignon "cultivateur"** fournit du phosphore et de l'azote par des bactéries liées aux racines.
- **Le champignon stockeur d'eau**.

Un sol fragilisé met 600 ans pour se transformer en sol riche.

La haie, un écosystème à préserver ! Puis **Françoise Sire**, directrice de l'association régionale Prom'Haies, a parlé de la multifonctionnalité de la haie, que certains s'acharnent à supprimer. La haie a une fonction agronomique, environnementale, et sociétale. Elle joue un rôle pour la conservation de l'humidité, contre le vent, elle protège de l'érosion mais aussi de la diffusion des pollutions et pesticides. Elle fait vivre également une faune auxiliaire de protection et de pollinisation des cultures.

Elle peut-être une source d'énergie renouvelable (bois), mais elle doit être exploitée avec discernement et renouvelée. Enfin, elle est un réservoir de biodiversité, un refuge, un lieu de reproduction, de diversité végétale, et permet la circulation des espèces, étant un élément de continuité écologique important dans la dynamique Trame Verte et Bleue... et tout cela sur un espace très restreint.

En résumé, **la haie doit être préservée, gérée durablement et renouvelée**. Il faut agir pour que la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) prévoit et organise sa protection, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Gilles MARSAT Administrateur de Charente-Nature

Éphéméride